

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	8
Nombre de voix représentées	203

Délibération n° : **25.03.09**

Date de convocation : 18 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 1^{er} avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	PAGES Manuel
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	POURQUIER Jean-Paul
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	MALZAC Claude
JAFFUEL Ludovic		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52		X	ASTRUC Alain
MALHERBE Eric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52		X	TEISSIER Michel
MAZOYER Lucien		171/52		X	
ODOUL Roland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	JAFFUEL Ludovic
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TREMOLIERES Valérie	Mende	25	X		
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	HUGON Christine

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Jean DE LESCURE a été nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Prolongation du programme de rénovation ou d'aménagement des points recyclage

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'entre 2003 et 2010, dans le cadre de l'exercice de sa compétence "Traitement" des déchets ménagers et assimilés, le SDEE a piloté un vaste programme d'aménagement des points recyclage, en lien avec les communes et les structures locales à compétence "Collecte". Ce programme a permis la réalisation de dallages, l'installation d'entourages et de totems dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective sur le territoire.

En 2021, un programme global de rénovation a été adopté afin de moderniser, agrandir et améliorer certains de ces points de collecte devenus vieillissants, notamment par la construction ou la réfection de dalles en béton, le remplacement des entourages et des colonnes vétustes. Ce programme doté d'une enveloppe annuelle de 250 000 € était prévu pour une durée de quatre ans.

Toutefois, au regard de l'état actuel du parc de collecte, du besoin de modernisation de certaines installations et de la faible consommation des crédits alloués, il est proposé au Comité Syndical de prolonger ce programme de rénovation pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'en 2028.

Cette prolongation permettra de finaliser le remplacement des totems de tri et de poursuivre la rénovation, l'aménagement ou la création de points d'apport volontaire pour les collectivités qui n'en ont pas encore bénéficié, afin de garantir une mise à niveau efficace des infrastructures de tri, d'augmenter l'attractivité de ces points recyclage et d'améliorer le geste de tri, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets.

Ces travaux seront coordonnés et accompagnés financièrement par le SDEE, qui propose de maintenir les modalités de financement dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- ✓ une participation de 70% du montant HT des travaux ou fournitures, avec pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'intégrer aux dépenses éligibles un forfait de main-d'œuvre en régie selon le principe suivant :
 - forfait de 800 € pour tout point recyclage d'au moins 3 colonnes ;
 - forfait de 400 € pour un aménagement < 20 m2 ou un point avec une colonne isolée ;
- ✓ un plafond de 3 000 € par point recyclage pour les nouveaux aménagements, et de 2 000 € pour les rénovations.

Par ailleurs, pour les points recyclage implantés sur du foncier privé (bordure de camping, site touristique,...), il est proposé d'étendre le bénéfice des soutiens du SDEE à ces sites sous réserve d'un engagement du propriétaire à garantir le libre accès au point recyclage pendant une durée minimum de 10 ans à compter des travaux.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la prolongation du programme de rénovation des points d'apport volontaire pour une durée de 4 ans soit jusqu'en 2028 ;

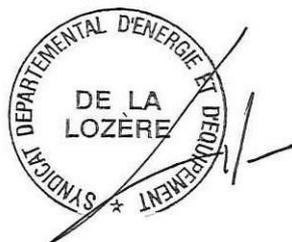
DÉCIDE d'allouer les crédits nécessaires à ces opérations ;

DONNE TOUS POUVOIRS au Bureau Syndical et au Président pour assurer la réalisation de ce programme.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Jean DE LESCURE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "dele".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250401-20250309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.